

## Conditions générales de ventes ELANPLAST SC

### 1. Application des présentes conditions :

Les conditions générales de ventes décrites ci après détaillent les droits et obligations de la société ELANPLAST SC et de son client dans le cadre de leurs transactions commerciales. Toute commande de produits implique donc l'adhésion sans réserve aux présentes conditions, aucune condition particulière ne pouvant, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions présentes.

### 2. Prix :

Les prix des marchandises, sont fixés, soit par réalisation d'un devis préalable du vendeur, soit sur la base d'un tarif annuel négocié. Le prix sera définitivement accepté par envoi d'un accusé réception de commande. Les prix sont exprimés en euro et en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Sauf écrit contraire (devis), les prix s'entendent net départ usine, hors frais de port et d'emballage. Une participation forfaitaire à ces frais peut être facturée en sus. Tout devis transmis n'est valable que pour une durée de 30 jours.

### 3. Commande :

Les commandes ne seront définitives que lorsqu'elles auront été confirmées par écrit par ELANPLAST SC. Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit et a été acceptée par ELANPLAST SC.

### 4. Livraison :

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou dans tout autre locaux désignés. Le transfert à l'acheteur des risques de pertes ou de détériorations s'opère à la livraison. En conséquence les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Ainsi la vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. En cas d'avarie ou de manquement, de réclamation sur des vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans les 3 jours, suivant la date de livraison, et ceci par écrit auprès du vendeur. L'acheteur devant en tous les cas faire, à la réception, les réserves régulières au transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si le produit a été préalablement utilisé. Aucun retour ne peut être réalisé sans l'accord préalable du vendeur. Les frais et les risques de retour de produits sont toujours à la charge de l'acquéreur.

### 5. Délais de livraison :

Les délais de livraison, remis de bonne foi, ne sont donnés qu'à titre indicatif pour chaque commande et ne constituent pour ELANPLAST SC qu'une obligation de moyens et non pas de résultats. Sauf en cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève), ou en cas de retard de livraison supérieur à 3 mois après la date indicative, l'acheteur aura l'option d'annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

### 6. Garantie :

ELANPLAST SC apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et de la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limité à la retouche, au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conforme avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit. L'acheteur est seul responsable du choix, de la destination et des conditions d'emploi des produits commandés et livrés. L'acheteur est également responsable de la réalisation éventuelle de tests, études et analyses devant conduire au choix d'un matériaux, matériel ou technique. Il assumera seul les conséquences de ses choix à l'égard de lui même et de ses éventuels propres clients.

### 7. Conditions de paiement :

Sauf conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours date de facture. En cas de première affaire un paiement à la commande comptant sera exigé.

En cas de retard de paiement ELANPLAST SC se réserve le droit de suspendre toute commande en cours. Ce non paiement lui donne également le droit d'exiger un paiement comptant avant expédition de nouvelles marchandises. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois l'intérêt légal défini par la banque centrale européenne. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Conformément aux articles 441-6 c. com. Et D.441-5 c. com. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

### 8. Clause résolutoire :

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par le vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les sommes restant dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

### 9. Réserve de propriété :

Les marchandises vendues restent la propriété de ELANPLAST SC jusqu'au complet règlement des factures correspondantes. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés à l'acheteur ou au transporteur, dès la remise physique des produits.

### 10. Attribution de juridiction :

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du tribunal de commerce d'ARRAS